

depuis 1945 et, à chaque ouverture du Parlement, le représentant de la Couronne a été obligé de commencer à prononcer son discours pendant qu'il se produit un chahut peu convenable à l'arrière de la Chambre. Le gentilhomme huissier de la verge noire, de sa voix musicale inégalée, crie "A l'ordre"; cet avertissement est entendu des personnes qui ont pris place sur le parquet de la Chambre mais non pas de celles qui se tiennent derrière la Barre; le bruit continue, si bien qu'on a l'impression d'assister à la foire de Donnybrook et non pas à une cérémonie qui se déroule dans l'enceinte de l'auguste Sénat du Canada.

À moins qu'on ne signale le fait à qui de droit je crains que cet état de choses ne se perpétue. Pourtant, il serait facile de régler la question. A mon avis, il suffirait que les fonctionnaires du Sénat répètent l'appel à l'ordre. Les personnes qui sont dans les couloirs ne veulent assurément pas causer de désordre ni se montrer impolies envers le représentant de Sa Majesté; elles ignorent tout simplement que la cérémonie est commencée, de sorte qu'à cause du bruit il devient à peu près impossible d'entendre ce qui se dit. Même en élevant la voix, le représentant de Sa Majesté peut à peine se faire entendre.

Je propose donc, avec l'approbation de mes collègues, que l'on prenne des mesures,—peu importe lesquelles pourvu qu'elles soient efficaces,—pour qu'un certain décorum soit observé en cette enceinte lorsque le Gouverneur général commence la lecture du discours du trône. Il suffira, je pense, que les fonctionnaires hors de la salle surveillent jusqu'à ce que le Gentilhomme de la verge noire demande le silence et qu'ils répètent sa demande, de façon que les gens se rendent compte que la cérémonie est sur le point de commencer. Ils feront alors silence aussi rapidement que nous dans la salle. La question n'est pas grave mais, je le répète, il faut la porter à l'attention des autorités; sinon cet état de choses se perpétuera.

L'honorable Thomas Vien: Honorables sénateurs, je souscris aux observations de l'honorable sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck). Si nous pouvions donner suite à sa proposition, la dignité du Sénat et du Parlement tout entier y gagnerait. Le gros du bruit, cependant, ne vient pas de cette enceinte.

Au cours des années, on a maintes fois soulevé la question. Je me souviens que, lorsque j'étais Orateur suppléant de la Chambre des communes, nous exhortions les députés à garder le silence lorsqu'ils venaient à la Barre du Sénat. Mais les députés qui

se réunissent en cette enceinte à l'ouverture d'une session ressemblent quelque peu à des écoliers rentrant de vacances qui, en se retrouvant, se souhaitent mutuellement la bienvenue. Aussi, bien que je partage entièrement l'avis du sénateur de Toronto-Trinity, je doute fort qu'on puisse rectifier le regrettable état de choses qu'il nous signale.

Il y aurait lieu aussi de discuter plusieurs autres points du même genre. Ainsi, parmi les dames et les messieurs que nous invitons à assister à l'ouverture du Parlement, certains sont placés sur le parquet du Sénat, et d'autres dans le hall derrière la Barre. Lorsque les membres de la Chambre des communes arrivent, ils se tiennent debout devant les personnes assises dans le hall, de sorte que celles-ci ne peuvent ni voir ni entendre ce qui se passe. Quand les plans de cet édifice ont été dressés on se proposait de disposer des tribunes le long des côtés de cette enceinte, là où nous voyons maintenant les tableaux de guerre. On n'a jamais terminé ces tribunes. S'il y en avait une de chaque côté, comme c'est le cas dans d'autres chambres législatives, on pourrait commodément y placer les visiteurs distingués que nous invitons. Nos invités ne devraient jamais avoir à prendre place derrière les députés qui sont debout.

Honorables sénateurs, nous célébrons cette année le quarantième anniversaire du début de la construction de cet édifice, car c'est en 1917 que la construction a commencé quoique l'édifice n'ait été inauguré qu'en 1920. Je propose que notre comité permanent des édifices et des terrains publics examine la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen d'aménager les tribunes que prévoyait le plan primitif. Si ces tribunes existaient, nos invités pourraient s'y asseoir, ce qui laisserait plus de place aux membres de la Chambre des communes.

Il serait peut-être bon d'appeler l'attention de Son Honneur l'Orateur de la Chambre des communes sur l'état de choses dont on se plaint. Lorsque les députés se présentent devant Son Excellence le Gouverneur général ou son député, ils devraient faire preuve de respect envers le représentant de la Couronne, en gardant le silence, au moins jusqu'à ce que la lecture du discours du trône soit terminée.

L'honorable A. K. Hugessen: Honorables sénateurs, je crains de ne pouvoir partager ni l'avis du sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck), ni celui du sénateur de De Lorimier (l'honorable M. Vien). Il me déplairait fort que les membres de la